## 202. Refus d'accorder des points de coutume sur des affaires matrimoniales 1665 novembre 20 a.s. Neuchâtel

Il n'est pas coutume de répondre à des questions matrimoniales, aucun point de coutume n'est donc donné.

En Conseil Estroit tenu le 20 novembre 1665 *[20.11.1665]*. Président Monsieur le maistre bourgeois Trybolet

<sup>a b-</sup>Poinct de coustume<sup>-b</sup>

Sur la requeste presentée par le sieur Jean-Michel Bergeon aux fins d'avoir un point de coustume touchant le mariage et de lui expedier deux articles dresser pour le cousistoyre l'an 1550<sup>1</sup>.

Il a esté arresté que n'estant la coustume de bailler des points de coustume pour fait de matrimoniale. Il a esté renvoyé.

**Original:** AVN B 101.01.01.008, p. 85; Papier, 29.6 × 42.8 cm.

- a Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Déliberation.
- b Ajout dans la marge de gauche.
- <sup>1</sup> Voir SDS NE 1 92.

15